

COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 Janvier

L'an deux mil dix-sept,

Le 6 Janvier 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, AIRVAULT J L, RENAUD F, VIDAULT W, COURTOIS F, MORIN H, CAHIER Ch, REVRANCHE MF, POUPIN F, STONE A, COWLES K, BAILLARGE I DELAIRE F.

REPRESENTÉS :

ABSENTS : S MERCIER, LANGLAIS J Ch

SECRÉTAIRE : CAHIER Ch

**Objet : Procès-verbal du 2 Décembre 2016.**

Observations :

Le nombre de votants pour l'indemnité du Maire était 12 et non 11.

La date de réunion de conseil municipal pour janvier était le 6 et non le 5.

Le conseil valide le procès-verbal à l'unanimité sous réserve des modifications ci-dessus.

**Objet : Projet amélioration sécurité devant les écoles**

Mr le Maire expose que le projet d'amélioration de la sécurité devant les écoles consiste en des travaux routiers (mise en place de la zone 30 sur la route départementale), la démolition de la maison « BARBEAU » (*maison acquise auprès de la communauté de communes du Cœur du Poitou depuis plusieurs années*), le comblement de la cave et la création d'un puisard pour récupération des eaux de pluie, ainsi que la construction d'un muret autour du parking qui serait créé en lieu et place de la maison démolie. Il informe que l'estimation globale du projet s'élève à 40 000€ TTC avec une partie faite par nos employés municipaux.

D'autre part ce projet peut bénéficier des 2 subventions :

-CAP 79 à hauteur de 30% sur les travaux fait à l'entreprise 7600€

-Programme de soutien pour l'investissement sur la route départementale 109 à hauteur de 30% du montant total HT soit 9 800€

En tenant compte du montant du FCTVA s'élevant à 4 000€, le montant total des recettes serait de 21 000€ soit 19 000€ à la charge de la commune.

Le conseil est favorable pour lancer ce projet sous réserve de consulter d'autres entreprises de maçonnerie pour affiner les montants et mandate le Maire pour solliciter les subventions suivantes : CAP 79 et Programme de soutien pour l'investissement sur la route départementale 109.

**Objet : Projet de remplacement des pendules pour changement des horaires d'éclairage :**

Mr le Président rappelle que lors de la réunion de conseil précédente il avait informé le conseil que pour changer les horaires d'éclairage il y avait nécessité d'installer 13 pendules astronomiques et que SEOLIS avait fourni un devis s'élevant à 4 080.04€ TTC. Un 2<sup>ème</sup> devis a été demandé à l'entreprise DELAIRE et s'élève à 5 148€ TTC.

Mr le Maire propose de retenir le devis de SEOLIS pour gérer l'allumage sachant que la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% du montant HT soit 2 330€.

Le conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour signer le devis et pour demander la subvention auprès de SEOLIS.

**Objet : Rémunération de Nicole et reclassement au 1/01/2017**

Mr le Maire informe que Mme BINEAU Nicole est en CDI à raison de 36h/mois et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 il y a un reclassement indiciaire au niveau de la fonction publique. Pour bénéficier de ce reclassement le conseil doit prendre un avenant à son contrat.

Après délibération le conseil est favorable pour que Mme BINEAU Nicole bénéficie de ce reclassement et mandate le Maire pour signer l'avenant correspondant prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur la base de l'indice 347/325.

**Objet : Mur du cimetière**

Mr le Maire informe que nous avons reçu un nouveau devis pour la reconstruction totale du mur du cimetière. Après étude de ce devis Mr le Maire souhaite que la hauteur du mur du cimetière à reconstruire soit étudiée.

**Objet : Biens sans maitre**

Mr le Maire informe, qu'actuellement sur la commune, il y a 3 parcelles qui n'ont pas de propriétaires. Le service des domaines informe que la commune peut les intégrer dans le patrimoine communal.

Après délibération le conseil municipal souhaite intégrer la parcelle ZI 129 mais pas les parcelles ZN 80 et ZB 128.

**Objet : Bilan financier des travaux du café associatif**

Mr le Maire présente le bilan financier des travaux effectués au café associatif : Le montant global des travaux s'est élevé à 469 225.02€ (*le montant de l'APD était de 525 000€ ce qui représente une économie de 55 774.98€*) hors acquisition faite lors du mandat précédent. Le montant total des recettes (subventions PROXIMA, FRIL, FEADER, FCTVA) s'est élevé à 341 418.50€ : il reste à la charge de la commune 127 806.50€. En prenant en compte la mesure compensatoire pour les éoliennes de WPD soit 70 000€ il reste à la charge de la commune 57 806.50€.

**Objet : Tarif horaire de facturation matériel communal tracteur**

Mr le Maire expose qu'en vue de valoriser les heures de tracteur effectuées dans le cadre des travaux en régie il y aurait lieu de fixer un tarif horaire.

Après débat, le président propose de facturer les heures de tracteur avec remorque à hauteur de 20€ de l'heure. Le conseil valide cette proposition.

## **Objet : Nom de la nouvelle communauté de communes**

Mr le Maire informe que le président de la CCCP sollicite le conseil pour choisir un nom pour la nouvelle communauté de communes parmi 3 libellés.

CC Poitou Mellois : 1

CC Mellois en Poitou : 3

CC Sud Deux-Sèvres : 5

Abstentions : 4

Le nom retenu par le conseil est CC Sud Deux-Sèvres

## **☒ Clôture du budget annexe « Bar Restaurant »**

M. Le Maire informe l'Assemblée délibérante que depuis plusieurs années, il n'y a plus de dépenses d'investissement ni de fonctionnement réalisées pour ce bien. Par conséquent, il propose de clôturer ce budget annexe et d'arrêter les comptes au 31 décembre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la clôture des comptes du budget annexe "bar - Restaurant" au 31 décembre 2016 et autorise la reprise de l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget annexe au budget Principal primitif.

## **Objet : Point des travaux suite à commission sécurité pour le bâtiment de la mairie et école**

Mr le Maire informe qu'une visite de la Mairie et de l'école primaire a été effectuée avec un représentant de la CCCP suite à commission sécurité:

Côté Mairie : le groom de la pièce de stockage à l'étage est à régler

Côté CCCP : L'Isolation coupe-feu de la cuisine est à faire, il y a un problème à la porte de la chaufferie, les observations concernant l'électricité constatées par l'APAVE ne sont pas encore levées. Il est prévu d'établir un échéancier des travaux à transmettre aux pompiers pour savoir quand réunir la prochaine commission sécurité.

## **Questions diverses**

-Guirlandes de Noël à améliorer pour fin 2017.

-La commune a obtenu le Certificat d'Urbanisme sur la parcelle communale le long de la départementale 109 en vue d'avoir une possibilité supplémentaire d'implantation du projet de l'atelier communal.

## **Prochains conseils**

3 Février 20h

4 mars 20h30

7 avril 20h30

5 mai 20h30

Le Maire.